

Calcul de pus value lors de l'attribution d'un bien

Par nagano, le 08/04/2008 à 22:12

j'ai obtenu lors de mon divorce en juin dernier notre maison d'habitation et une maison de location. Cette dernière m'a été attribuée pour 40 000€.

Nous l'avions achetée en 2000 pour la modique somme de 14 000€ au moment du divorce, nous avons payé les frais de notaire et environ 1% du patrimoine aux impôts. La plus value n'a alors pas été réclamée par le notaire.

Je viens de vendre ce bien pour 44 000€ et le notaire vient de me demander la plus value calculée non pas sur le prix pour lequel la maison m'a été attribuée au divorce mais par rapport au prix d'achat en 2000, soit une plus value importante de près de 5000 €. Ma question est de savoir s'il est normal que cette plus value n'ai pas été calculée au moment

du divorce et donc supportée par les 2 ex conjoints et qu'elle me soit maintenant réclamée sans tenir compte du prix d'attribution lors du divorce? Que me conseillez-vous? Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement